



DECISION N°2025/635 UYII/VREPDTIC/DAAC/D-FSJP/VD-PAAC/amf
du 05 NOV 2025

Portant sélection des candidats à l'admission en Troisième année du cycle de Licence professionnelle à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II au titre de l'année académique 2025-2026.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2017/020 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun ;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant Création des Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes applicables aux Universités modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- Vu le Décret n° 93/037 du 29/01/1993, portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II ;
- Vu le Décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles applicables aux Universités ;
- Vu le Décret n° 2024/106 du 09 avril 2024 portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 2024/295 du 10 juillet 2024 portant nomination de responsables dans certaines universités d'Etat ;
- Vu l'Arrêté n° 99/055/MINESUP/DDES du 16 novembre 1999 portant dispositions générales applicables à l'organisation des enseignements et des évaluations dans les Universités d'Etat au Cameroun ;
- Vu l'Arrêté n°18/00035/MINESUP/SG/DDES/DAJ du 29 janvier 2018 du 23 décembre 1999 portant organisation du système de Licence, Master, Doctorat/Ph.D (LMD) dans l'Enseignement Supérieure au Cameroun ;
- Vu l'arrêté n° 18/00617/MINESUP/SG/DAJ du 30 juin 2018 fixant les modalités d'encadrement des thèses et mémoires dans les établissements des institutions publiques d'enseignement supérieur au Cameroun ;
- Vu les Résolutions de la commission de sélection des candidatures à l'admission en Licence et Master professionnels convoquée le vendredi 30 octobre 2025.

DÉCIDE :

Article 1 : Sont admis à s'inscrire en Troisième année de Licence professionnelle à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Yaoundé II, au titre de l'année académique 2025-2026, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique, par niveau et par spécialité :

SPÉCIALITÉ : DROIT, CONTENTIEUX ET PRATIQUE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Candidats nationaux

- 1- BILLE EBELLE Guillaume Ferdinand
- 2- DIKOUME NGO NDEDI Hildegard
- 3- EKAM EBAKISSE Pierre
- 4- FOPPA MODI Robertine BORISSE
- 5- FOU DA Joel Alain
- 6- GOLMEM GUEDMBAYE Marius
- 7- Hamidu UMARU SANDA
- 8- KOMBI BEMA Walter
- 9- MBEN BIKIM Louise Blanche
- 10- MBILE Ophélie Dadou
- 11- MELIGA Venant Fabrice
- 12- MOUSSINGA HETCHOM Noelle Blandine
- 13- NDZIE ZAMBO Ange Victoire
- 14- NGA AYENE Claudette Stella
- 15- NGOLLI Gilles Marie
- 16- NGONO Appolonie Laure Carine
- 17- NYANGON Alaine Jovale
- 18- NYONKA'A Joel Trésor
- 19- ONANA NKO A Nicolas Stève
- 20- Rose Mary ZENKER
- 21- TCHINO NGA MVONGO Eunice Jacky
- 22- TONGNIA NDJEUMI Senghor
- 23- YOCHENA Priscilea Rosalie Axelle

SPÉCIALITÉ : DROIT ET CONTENTIEUX FISCAUX, FINANCIERS ET DES COMPTES PUBLICS

Candidats nationaux

- 1- AKAMBA EKOMAN Géraldine Ivan
- 2- ASANAH AFANYUH TENENG Daniel
- 3- BITOUTTOU Marie Tatiana
- 4- DJUKOUO NZONGANG Aldrine

- 5- DONGFACK Suzie Richelle
- 6- ELOUNOU MBIA Fidèle Armand
- 7- MBARGA ETOA Pascale Sonia
- 8- MEDJO Prycille Idriss
- 9- MENDO MFOM Stève Anicet
- 10- MOMHA BISSONHONG Jacques Daudet
- 11- MOUNDA NGONO Bernadette
- 12- NENYI EKIBI Delphine Aimée
- 13- NGAOUDE Bériot Léon
- 14- OTTOU Davy André
- 15- TETANG FOPA Daviola Cella

②

Article 2 : Le Vice-Recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'information et de la Communication, le Directeur des Affaires Académiques et de la Coopération, le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera publiée partout où besoin sera.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDE II

Ampliations :

- VRs;
- Cab/R ;
- SG ;
- DAAC ;
- Doyen/FSJP ;
- Chrono/ Archives

